

**2024-06/007**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

**François CAVALLIER**

**Présents :** François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Jacques BERENGER, Céline PELLISSIER, Pascal MONTLAHUC, Marie MEYER, Pascale AUGUET-OTTAVY, Sandrine BUIRON, Philippe VERCHER, Karine CACHELEUX, Timothée KOENIG

**Absents excusés :** Cécile AUTRAN (Pascal MONTLAHUC), Michel REZK (Jean-Luc ANTONINI), Aurélie COURANT (Céline PELLISSIER), Nicolas BAGNIS (François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pascale AUGUET-OTTAVY), Laurent DENIS (Jacques BERENGER).

**Absents :** Jean-Christophe CHAUTARD, Sara SUSINI,

**Secrétaire de séance :** Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :

VOTANTS :

---

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE A UN VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil que le lycée Saint Exupéry de Saint Raphaël organise un voyage scolaire en Espagne du 16 au 29 juin 2024 pour les élèves de seconde BACHIBAC.

Compte-tenu du coût élevé de ce voyage pour les familles, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de participer à hauteur de 150.00€ par élève.

Une seule lycéenne Calliannaise étant concernée par ce voyage, la participation de la commune s'élèverait donc à 150.00€ au total.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la commune à participer aux frais du voyage scolaire organisé par le lycée Saint Exupéry de Saint Raphaël à hauteur de 150€ pour une lycéenne Calliannaise, Jenna ALUNNI.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Secrétaire de séance

